

Repenser la valeur de l'eau

Dossier de la rédaction de H2o
April 2024

Qu'avec espère que la Loi instituant le Fonds bleu, entrée en vigueur en début d'année, changera les comportements de manière à mieux protéger la ressource essentielle qu'est l'eau. Mais ce n'est pas gagné d'avance, a constaté le magazine L'Épicerie à l'occasion de la Journée mondiale.

Depuis le 1er janvier, les entreprises québécoises qui produisent quotidiennement plus de 75 000 litres d'eau (l'équivalent d'une piscine creusée de 10 mètres par 5) doivent verser des redevances plus importantes qu'auparavant au gouvernement provincial. Ces nouvelles redevances s'appliquent autant aux grandes industries, comme celles des pâtes et papiers ou les minières, qu'à l'industrie alimentaire. La production agricole, elle, n'est pas touchée. L'eau utilisée pour la production de viande ou de fruits et légumes frais n'est pas assujettie à cette augmentation des redevances, même si le secteur agricole est l'un de ceux qui emploient le plus d'eau douce. Ce sont les embouteilleurs qui voient leurs redevances augmenter le plus, passant de 70 dollars CAN à 500 dollars par million de litres d'eau produits. Pour 1 000 litres, cela revient à 0,50 dollar de redevances. À titre comparatif, au Danemark, la facture est de 12,50 dollars pour la même quantité d'eau, rappelle l'article. Des ONG comme Eau secours soulignent le progrès que représente la nouvelle loi, mais jugent que c'est encore trop peu pour véritablement repenser la marchandisation et l'utilisation de l'eau potable. Elles souhaitent que le gouvernement fixe des objectifs concrets de réduction des prélèvements et qu'il surveille davantage l'approvisionnement dans certaines régions qui font face à des périodes où la demande dépasse la quantité d'eau disponible - des situations dites de stress hydrique.

Radio-Canada